

Compte-rendu sommaire

conseil municipal du

Du 03 Avril 2026



L'an deux mille vingt- six le 03 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. MARAIS Bruno.

Étaient présents : M. MARAIS Bruno, Mme MECHALI Anne, Mme LAARIF YANIK Laïla, M. BARROIS Vincent, Mme AUGER Marie-Claire, M. BOTELLA Bastien M. MARTIGNY Philippe, Mme CRETON Christine, Mme HOT Julie, M. BOURGEOIS Guillaume.

Absents excusés : M. SERTORIO Vincent

Absent :

Secrétaire de séance : Mme HOT Julie.

Lecture et approbation du conseil municipal du 27 mars 2026.

I/ Préparation du budget 2025

Monsieur le Maire propose d'étudier l'ébauche de l'élaboration du budget primitif 2026. Pour cela, chaque conseiller reçoit un exemplaire de celui-ci.

Le budget sera voté au chapitre, chaque compte comptable est étudié.

Les dépenses de fonctionnement devront rester rigoureuses afin d'être en adéquation avec les recettes. Les montants des subventions aux associations seront pour certaines reconsidérés. Nous attendons encore les demandes de certaines d'entre-elles. Il est prévu de renouveler les subventions versées aux parents pour les enfants détenteurs de cartes de bus Optiles et Imagn'R pour les collégiens et lycéens.

Pour l'investissement : les travaux pour la rénovation des tombes de SLADE ont été réalisés sur le budget 2026. La demande de versement de subvention devra être adressée au PNR. Plusieurs travaux de réfection de voiries sont à prévoir. Les devis ont été demandés et reçus.

Pour le raccordement électrique de la salle communale avec son propre compteur, il sera nécessaire de réaliser des travaux. Des devis vont être demandés.

II / Vote des indemnités des élus

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer.

Décide : à compter du 01/04/2026 les montants des indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, fixés aux taux suivants :

Maire : 17.80% de l'indice 1027

1^{er} adjoint : 7.6% de l'indice 1027

2^{ème} adjoint : 7.6% de l'indice 1027

3^{ème} adjoint : 7.6% de l'indice 1027

Les indemnités de fonctions seront payées au trimestre.

Points Divers

- Communication : les conseillers étudient les différentes possibilités offertes afin d'améliorer la communication (Illiwap, brevo, etc.). Le maire insiste sur le fait que les moyens retenus devront être utiles et à la portée de tous.

- Projet culturelle avec le PIVO : l'organisation du projet devra être portée par l'Association AJCS et des bénévoles. La commune prendra en charge les 500 € nécessaires au financement de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire
MARAIS Bruno

